Charte du savoir-vivre et du respect « service périscolaire »

(à redonner signée à la mairie)

Fonctionnement

- Les employées de cantine prennent en charge les enfants dès la sortie de classe à midi jusqu'à 13h20 (retour en classe)
- Elles favorisent l'éducation alimentaire, en leur apprenant à découvrir légumes, poissons, fromages …
- Elles font respecter la discipline, (consulter l'article 4 du règlement de la cantine).

Règles de vie à la cantine scolaire :

Pour une meilleure participation de tous les enfants à l'ambiance générale de la cantine, quelques consignes faciles à appliquer par chacun de nous.

Avant le repas :

- je passe aux toilettes et je me lave les mains
- je jette mon masque dans la poubelle (après avoir vérifié que j'en ai un autre pour l'après-midi)
- je prends ma place à table dans le calme.

Pendant le repas :

- A table, je ne joue ni avec la nourriture ni avec mes camarades
- Je me tiens correctement sur ma chaise
- Je mange dans le calme afin d'apprécier ce moment de détente
- Entre deux plats, je peux discuter (mais pas crier et me lever)
- J'évite d'aller aux toilettes pendant le repas (sauf besoin absolu)

Après le repas :

- Je vais aux toilettes
- Je me lave les mains
- Je me mets en rang quand on me le demande afin de repartir à l'école.

RAPPELS

- Pendant tout le repas, je respecte le personnel de service et mes camarades, « Ne fais pas aux autres ce que tu ne voudrais pas qu'on te fasse » …

- Les horaires de la **garderie** sont les suivants : 07h15 à 8h50
  16h30 à 18h15

  Il est impératif de les respecter (les employées ne peuvent y passer la soirée).

La cantine et la garderie sont des services rendus par votre commune, si vous décidez d'inscrire vos enfants vous devez en respecter les règles.

M. MAGNIER, Adjointe

J'ACCEPTE LE REGLEMENT, JE LE SIGNE :